

Optimiser les espaces urbains et de loisirs pour une mobilité bas carbone

Comme préconisé dans la SRM, l'enjeu est de développer l'espace public et les infrastructures avec une plus grande mise en application du principe STOP ; les piétons et les cyclistes devant devenir les acteurs prioritaires de la mobilité en matière d'urbanisme dans les centralités.

613	Intégrer l'infrastructure verte dans la stratégie territoriale des schémas de développement (pluri)communaux	Prévu	CODT
618	Consacrer dans le CoDT l'objectif d'assurer un développement durable et attractif du territoire dans le respect de l'optimisation spatiale	Prévu	CODT
619	Tenir compte, dans l'analyse contextuelle des schémas régional et communaux de développement territorial des perspectives et des besoins environnementaux, notamment écologiques, de préservation et de restauration de la nature	Prévu	CODT
491	Définir les bassins de mobilité en lien avec les bassins de vie	Prévu	DPR
492	Sensibiliser les acteurs publics et privés du développement territorial au concept de mobilité durable afin qu'il en soit tenu compte dans leurs projets	Nouvelle	

493	Développer l'espace public et les infrastructures avec une plus grande mise en application du principe STOP (les piétons et les cyclistes doivent devenir les acteurs prioritaires de la mobilité en matière d'urbanisme dans les centralités) et mettre en place un processus de contrôle de ce principe STOP afin que chaque aménagement le prenne effectivement bien en compte, notamment au niveau local. Une information et des formations aux communes sera déployée pour les soutenir dans la mise en œuvre de ce principe.	En cours	SRM
495	Favoriser la mise en place d'une approche urbanistique des zones stratégiques de développement urbain, tels les abords des gares en vue de favoriser leur accessibilité par les transports en commun (métros, trams, bus...), par les modes actifs grâce à des aménagements adaptés, notamment en matière de sécurité et de fluidité, et ce sans nouveaux outils d'aménagement ni contraintes administratives supplémentaires, par exemple en élargissant ou précisant des exemptions de permis.	Nouvelle	-

En outre, les loisirs sont un des motifs générant le plus de prestation de transport. Les actions visant à, d'une part assurer l'accessibilité des sites par les mobilités actives et les transports en communs, d'autre part de favoriser le développement du tourisme local sont primordiales.

119	Développer l'accessibilité en mobilité douce et en transport en commun des sites touristiques (offre, horaire, proximité)	Nouvelle	
118	Développer et encourager un tourisme de proximité en Wallonie	Nouvelle	
94	Faciliter la mise en place d'une offre intégrée des TEC, SNCB et autocars pour les événements rassemblant plus de 1500 personnes.	Nouvelle	